

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 14 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT**

Décision n° DE-2023-04-14 19	Délibération du BUREAU N°BU-2022-06-22	Groupe n°1455 Opération n°112003300	SAINT-AVE Rue de la Gare
---------------------------------	---	--	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 20 juin 2022, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 5 **emprunts**, pour un montant total de 692 207 €, correspondant à 4 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 1 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 4 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLUS)
<b>Montant du prêt</b>	139 335 €	63 487 €	335 267 €	112 118 €
<b>Durée du préfinancement</b>	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 6 mois
<b>Durée de l'amortissement</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>dont durée du différé d'amortiss<sup>t</sup></b>	néant	néant	néant	néant
<b>Périodicité des échéances</b>	annuelle			
<b>Index</b>	livret A			
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 20 points de base		taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base	
<b>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
<b>Typologie GISSLER</b>	1A			
<b>Profil d'amortissement</b>	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
<b>Modalité de révision</b>	double révisabilité			
<b>Taux de progressivité des échéances</b>	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de

	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)	progressivité puisse être inférieur à 0%)
<b>Date d'effet du contrat de prêt</b>	Mai 2023	Mai 2023	Mai 2023	Mai 2023
<b>Date de 1<sup>ère</sup> échéance</b>	Décembre 2024	Décembre 2024	Décembre 2024	Décembre 2024
<b>Garanties</b>	50 % COMMUNE DE SAINT-AVE 50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION			

- un emprunt souscrit auprès de **Action Logement** :

<b>Montant du prêt</b>	42 000 €
<b>Durée de l'amortissement</b>	40 ans
<b>Durée du différé</b>	5 ans
<b>Modalité du différé</b>	Capital et intérêts
<b>Périodicité des échéances</b>	trimestrielle
<b>Index</b>	livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 225 points de base (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux du Livret A puisse être inférieur à 0,25%)
<b>Typologie GISSLER</b>	1A
<b>Profil d'amortissement</b>	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
<b>Modalité de révision</b>	Double révisabilité limitée
<b>Date d'effet du contrat de prêt</b>	25 avril 2022
<b>Date de 1<sup>ère</sup> échéance</b>	Août 2023
<b>Garanties</b>	sans

Fait à Vannes, le 14 avril 2023

Certifiée exécutoire

Le Directeur général



Erwan ROBERT